

■ **B. Ott et C. Uldry Sàrl**, à Thônex, CH-660-1725998-5, exploitation d'un bureau d'ingénieurs civils (FOSC du 28.09.1998, p. 6662). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. La clause statutaire relative à la reprise de biens prévue à la constitution est abrogée conformément à l'article 628 al 4 CO Nouveaux statuts du 20.04.2009. Ott Bernard est nommé président. Selon déclaration des gérants du 20.04.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.

Registre journalier no 5940 du 23.04.2009
(04994106 / CH-660.1.725.998-5)